

N°8- 13 juin 2024

## A RETENIR :

### ACTUALITES :

- **L'aleurode épineux du citronnier** (*Aleurocanthus spiniferus*) : résultats de la campagne 2023
- ***Xylella fastidiosa*** : nouvel arrêté de février 2024
- **La cicadelle américaine** (*Draeculacephala robinsoni*) : résultats de la campagne 2023 pour ce nouveau vecteur de *Xylella fastidiosa*.
- **Le longicorne tigre** (*Xylotrechus chinensis*) : résultats de la campagne 2023
- **La cigale à ailes brunes** (*Pochazia shantugensis*) : actualité en Occitanie.

### AGENDA :

- **SAVE THE DATE - Jeudi 3 octobre 2024 - Ville de Cugnaux**  
**Journée technique Surveillance Biologique du Territoire en JEVI** –  
Co-organisation DRAAF Occitanie, FREDON Occitanie, Ville de Cugnaux

### ZOOM SUR...

Le schéma directeur de surveillance et de lutte contre les chenilles processionnaires en Occitanie piloté par l'ARS Occitanie.

Retrouvez l'ensemble des bulletins parus [sur notre site](#).

## REJOIGNEZ LE RESEAU D'OBSERVATEURS BSV JEVI

Le contenu des Bulletins de santé du végétal (BSV) est basé sur les informations issues d'un réseau d'observateurs. La fiabilité du BSV est d'autant plus grande que le nombre d'observations est important.

Rejoignez le réseau et participez à l'enrichissement des BSV !

[Inscrivez-vous](#)

# SOMMAIRE

ACTUALITES .....	3
<b>L'aleurode épineux du citronnier</b> ( <i>Aleurocanthus spiniferus</i> ).....	3
<i>Xylella fastidiosa</i> .....	5
<b>La cicadelle américaine</b> ( <i>Draeculacephala robinsoni</i> ) vecteur de <i>Xylella fastidiosa</i> ....	6
<b>Longicorne tigre</b> ( <i>Xylotrechus chinensis</i> ) .....	8
<b>Cigale à ailes brunes</b> ( <i>Pochazia shantungensis</i> ).....	10
<b>Chenilles processionnaires</b> .....	11
AGENDA – RESEAU D'OBSERVATEURS.....	13



### L'aleurode épineux du citronnier (*Aleurocanthus spiniferus*)

---

#### Description

Cet organisme nuisible aux végétaux est très polyphage : il s'attaque à une grande diversité d'espèces.

L'aleurode épineux du citronnier s'alimente sur les feuilles des végétaux et affaiblit la plante. Il excrète, de plus, un miellat abondant et collant qui conduit au développement d'une couche noirâtre (la fumagine), empêchant la photosynthèse et la respiration de la plante. De fortes infestations peuvent entraîner la chute des feuilles et même conduire à la mort de jeunes arbres ou plantes trop affaiblies.

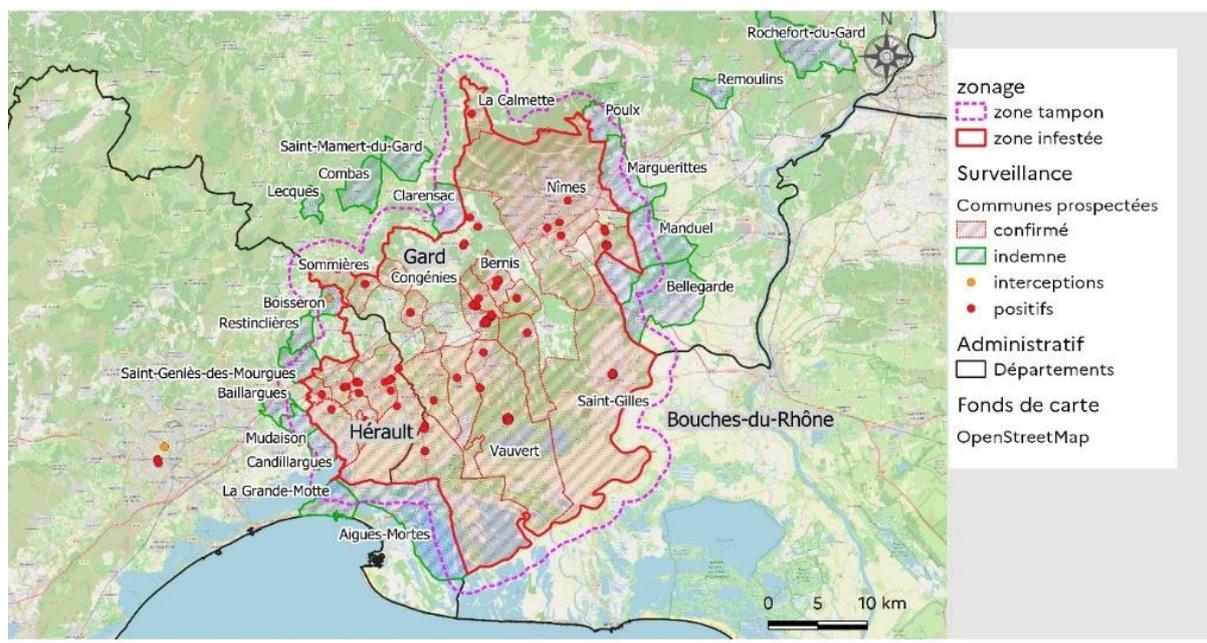


[Consulter la description en détail](#)

#### Situation en Occitanie

Suite au signalement d'une suspicion de présence en juin, **au 19 décembre 2023 la DRAAF-SRAL a officiellement identifié l'insecte sur les communes figurant sur la carte ci-après.**

Suite à un nouveau signalement confirmé, la situation sanitaire sur la commune de Montpellier reste en cours de détermination. **Toute observation ou suspicion de présence de l'insecte doit être signalée à la DRAAF-SRAL.**



Sources : OpenStreetMap, ©IGN BD CARTO®, SRAL

## Statut réglementaire

Du fait de sa dangerosité, notamment pour la production d'agrumes, cet aleurode est considéré comme organisme de quarantaine dans l'Union européenne (règlement (UE) 2016/2031 et règlement d'exécution (UE) 2019/2072), dont l'introduction et la dissémination sont interdites sur l'ensemble du territoire. La lutte est, de plus, obligatoire en vue de son éradication ou, s'il est constaté officiellement que l'éradication est impossible, en vue de son enrayement (règlement (UE) 2022/1927).

Afin de préciser ces dispositions, les mesures applicables sont définies par l'[arrêté préfectoral du 26 décembre 2023](#).

## Comment gérer ?

**Dans les communes en zone infestée, seuls les signalements de dégâts importants ou les suspicions de présence de l'insecte sur de nouvelles espèces végétales doivent être adressés à la DRAAF-SRAL.**

En cas de détection, le détenteur de la plante doit détruire au plus vite les parties de végétaux infestées (ou les végétaux entiers en cas de forte infestation),

- soit par **incinération** (dans le respect des restrictions à l'usage du feu en vigueur),

- soit en les **enfermant dans des sacs hermétiques** pendant **au moins deux semaines**.

Des traitements insecticides à base d'huiles minérales, paraffiniques ou huiles essentielles d'orange, à action physique (contact/asphyxie) sur les larves, peuvent être conseillés dans le respect des usages autorisés pour ces produits, sur les plantes assainies, dès lors qu'une infestation peu importante sans développement de fumagine est observée. D'autres traitements insecticides efficaces existent, réservés à un usage professionnel et à la possession d'un Certiphyto.

Enfin, des **auxiliaires de lutte biologique** peuvent être utilisés, en particulier la coccinelle des aleurodes *Delphastus catalinae*.



**JE PARTAGE MES OBSERVATIONS EN CLIQUANT ICI**

## *Xylella fastidiosa*

---

Le nouvel arrêté du 24 février 2024 définit dans son article 1 la délimitation de zones infectées et des zones tampons constitutives de la zone délimitée vis-à-vis de *Xylella fastidiosa subsp. Multiplex* ou de *Xylella fastidiosa*.

Y est défini également la **liste des communes concernées**.

**[Consulter la liste des communes concernées](#)**



## La cicadelle américaine (*Draeculacephala robinsoni*) vecteur de *Xylella fastidiosa*

---

### Description

La cicadelle américaine est un insecte hémiptère cicadomorpha. Elle est facilement reconnaissable par la **tête très pointue**, et en profil conique, d'où son nom *Draeculacephala* qui signifie « tête de dragon ». Une autre caractéristique pour la reconnaître est la présence de deux rangées d'épines le long des tibias.

Cet insecte se trouve généralement dans la strate herbacée, de préférence dans les zones humides : prairies humides, lits de rivières avec végétation rudérale, les marais, les tourbières, les bords des ruisseaux, les fossés et dans les champs de luzerne bien irrigués.



Stade nymphal



Stade adulte

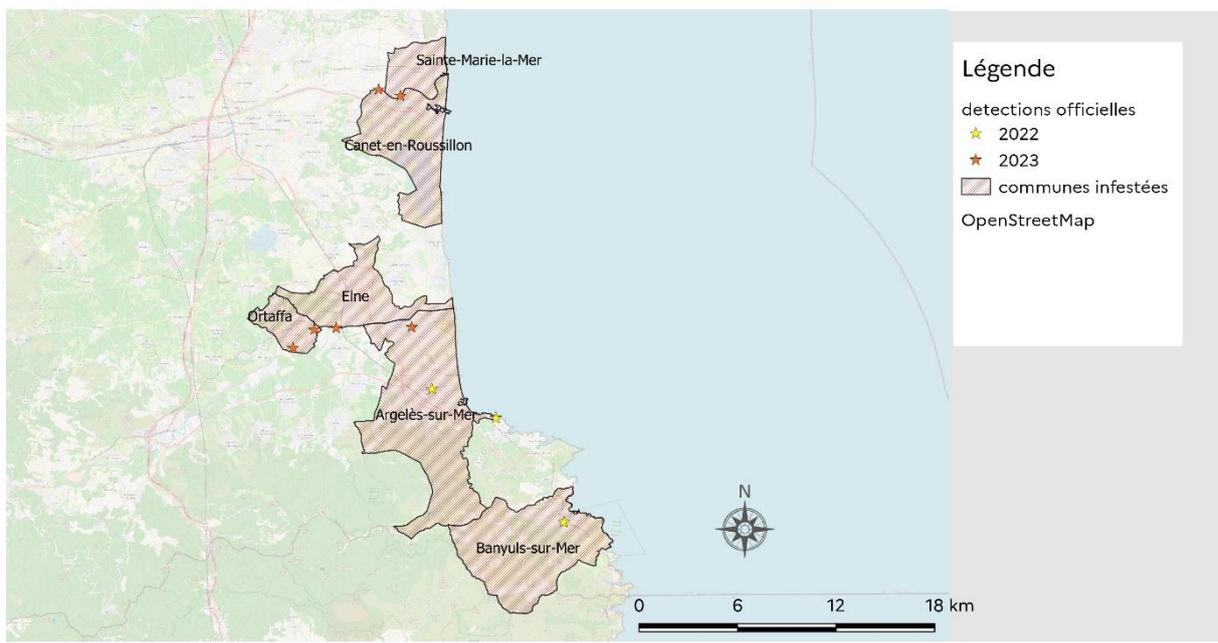
En France, des adultes n'ont pas été trouvés avant le mois de mars, ils sont présents à partir de mai, on trouve beaucoup plus d'individus notamment en octobre (FREDON-Occitanie).

**Les symptômes sont essentiellement indirects**, provoqués par la bactérie *Xylella fastidiosa*. Les principaux symptômes se manifestent par le jaunissement et des rougissements des feuilles, par des brunissements et des dessèchements foliaires plus ou moins généralisés, pouvant conduire à la mort de la plante

### Situation en Occitanie

La cicadelle américaine est un insecte hémiptère cicadomorpha. Observé pour la première fois en mai 2021 en France (Pyrénées-Orientales) et en Espagne (Catalogne).

Suite à cette détection, une surveillance a été réalisée en 2023. L'espèce a été détectée notamment au niveau des rivières « lit du Tech » et « lit de la Têt », situées dans le département des Pyrénées-Orientales, région Occitanie



Sources : ©IGN BD CARTO®,

## Statut réglementaire

Organisme de quarantaine dans l'Union européenne, classé en annexe II, partie A du règlement (UE) 2019/2072.

## Comment gérer ?

En raison de la capacité connue du genre *Draeculacephala* à être vecteur de *Xylella fastidiosa*, il est recommandé la sensibilisation de la collectivité à travers la communication ou le signalement immédiat au service DRAAF – SRAL Occitanie ou FREDON Occitanie pour pouvoir suivre de près la propagation de cette espèce.



**JE PARTAGE MES OBSERVATIONS EN CLIQUANT ICI**

# Longicorne tigre (*Xylotrechus chinensis*)

## Description

De l'ordre des coléoptères, les adultes de *Xylotrechus chinensis* possèdent des élytres durs qui recouvrent une paire d'ailes. Les adultes sont ornés de zébrures rouges, noires et jaunes rappelant celles des frelons. Leur taille est comprise entre 15 et 25 mm. Les adultes émergent de juin à août. Les trous de sortie sont circulaires (5 à 6 mm de diamètre) et assez caractéristiques. *Xylotrechus chinensis* est une espèce dite univoltine (une génération par an).

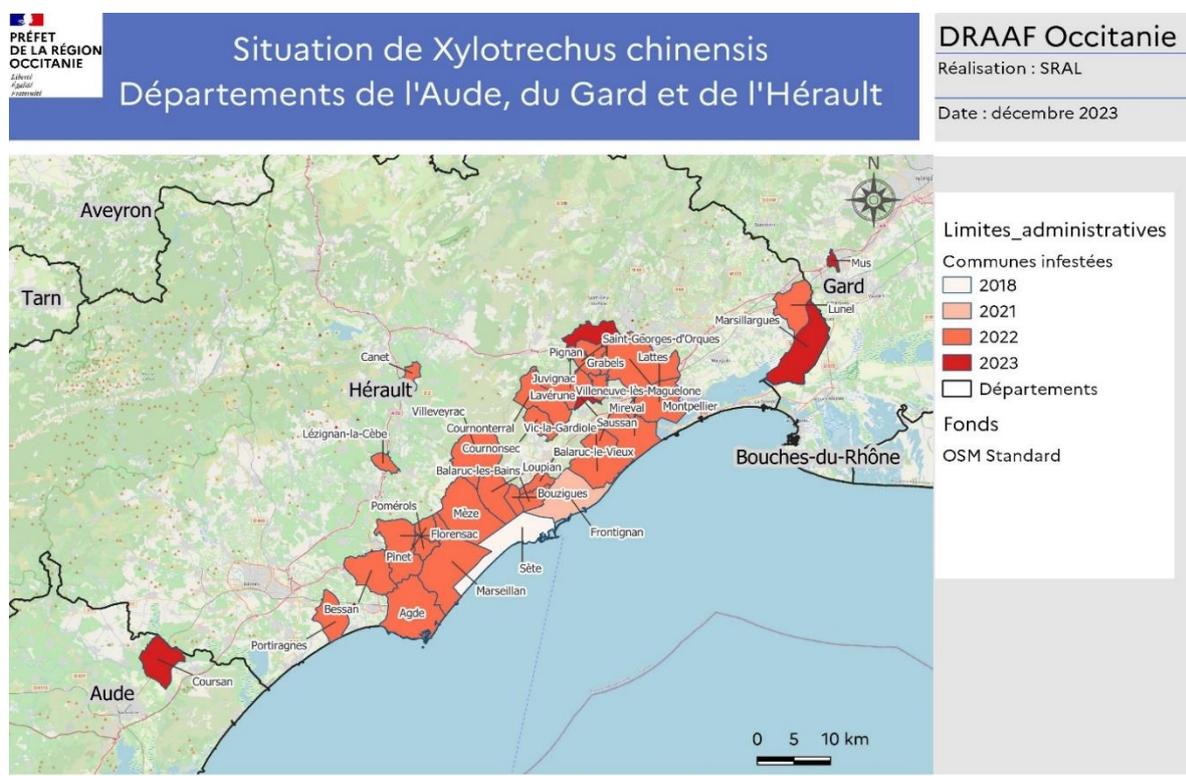


Les larves sont des vers blancs qui forent leur galerie dans l'écorce des arbres atteints.

**[Consulter le BSV n°5 mai 23 consacré à Xylotrechus Chinensis](#)**

## Situation en Occitanie

Fin 2023, 36 communes sont officiellement infestées dans les départements de l'Hérault, du Gard et de l'Aude (1 commune en 2018, 29 fin 2022). Voici la carte de la situation à la fin de l'année 2023 :



## Statut réglementaire

*X.chinensis* conserve son statut d'organisme nuisible réglementé au titre du 5° de l'article L.251-3 du code Rural et de la Pêche Maritime : **organisme nuisible provisoirement considéré comme organisme de quarantaine au niveau français**, en application de l'article 29 du règlement 2016/2031 - liste établie par l'arrêté du 11 mars 2022.

## Comment gérer ?

- 1 ) **Signalez toute suspicion auprès de votre DRAAF/SRAL** (sante-des-vegetaux.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr) **ou de FREDON Occitanie** (fredon@fredon-occitanie.fr) en précisant la localisation et en joignant si possible des photos et toutes précisions utiles
- 2) Après constatation de la DRAAF/SRAL ou de FREDON Occitanie, **détruisez rapidement les végétaux ou parties de végétaux infestés par broyage fin et/ou incinération**, seules méthodes pour éliminer l'insecte et éviter sa dissémination.



**JE PARTAGE MES OBSERVATIONS EN CLIQUANT ICI**

## Cigale à ailes brunes (*Pochazia shantungensis*)

---

### Description

*P. shantungensis* (la cigale à ailes brunes) est un insecte hémiptère fulgoromorphe de grande taille.

[Consulter la description en détail](#)



**Il peut être trouvé sur plus de 200 espèces de plantes (81 familles).**

- **Dégâts directs** : Affaiblissement de la plante dû à la succion de sève et l'oviposition, en cas de forte attaque, entraîne **la mort des branches ou des arbres**.
- **Dégâts indirects** : Développement de la fumagine sur les tiges ou les feuilles, dû à l'excrétion de miellat, ce qui réduit la photosynthèse.

### Situation en Occitanie (DRAAF)

En octobre 2022, un individu adulte mâle a été détecté sur la commune de Castelnaud-le-Lez, en région Occitanie. En 2023, des individus ont été détectés à Toulouges dans le département des Pyrénées-Orientales (FREDON, 2023).

[Consulter la carte de répartition](#)

### Statut réglementaire

Organisme de quarantaine à titre provisoire, listé par l'arrêté ministériel du 11 mars 2022. Cet insecte est considéré comme un ravageur important dans la filière arboriculture fruitière et JEVI.

En cas d'observation de symptômes ou d'insectes douteux, il faut marquer les végétaux et les signaler rapidement aux services compétents : au Service Régional de l'Alimentation (SRAL) ou aux Fédérations de Lutte contre les Organismes Nuisibles (FREDON et FDGDON).



**JE PARTAGE MES OBSERVATIONS EN  
CLIQUANT ICI**

# Chenilles processionnaires

MIEUX LES CONNAITRE POUR MIEUX SE PROTÉGER

Processionnaire du pin



*Thaumetopoea pityocampa* D. & S.

**Identification**



Chenille isolée



Nid sur branche

**Habitats** : pins et cèdres

**Nid** : en forme de bourse de soies, aux extrémités des branches.

**Chenille** : corps foncé, avec de nombreux poils orangés et lignes noires. Tête noire.

**Longueur** : maximum 40 mm.

**Procession** : sur tronc et sol.

Les chenilles produisent des **soies urticantes volatiles**, présentes sur leurs corps, dans les cocons, dans les nids, sur l'écorce et dans les sites d'enfouissements.

**Cycle de vie**



Leurs impacts

**Sur la santé humaine et animale**



En cas de symptômes contactez médecin ou un centre antipoison, si difficultés respiratoires appelez le 15 ou 112 sans délais.

**Sur les arbres**



**Arbre plus sensible**  
(attaques d'insectes, maladies, changements de température, sécheresse)

Pour se protéger

- Porter des **vêtements longs**, **rincer ses vêtements** et cheveux en rentrant de balades.
- Eviter les zones à risque** durant la période de présence des chenilles.
- Ne pas manipuler les nids** soyeux présents sur les arbres ou tombés, même s'ils semblent inertes.

Processionnaire du chêne



*Thaumetopoea processionea* L.

**Identification**



Chenille isolée



Nid sur branche

**Habitats** : chênes

**Nid** : tissage plaqué contre l'écorce, sur le tronc ou les grosses branches.

**Chenille** : corps foncé, avec de nombreux poils argentés et lignes oranges. Tête noire.

**Longueur** : maximum 50 mm.

**Procession** : sur tronc

Les chenilles produisent des **soies urticantes volatiles**, présentes sur leurs corps, dans les nids et sur l'écorce de l'arbre.

**Cycle de vie**



Les chenilles ont entamé leur procession.  
Tout traitement est inutile à l'heure actuelle.



ZOOM SUR...Chenilles processionnaires-



L'ARS Occitanie réunit les acteurs impliqués en région Occitanie



**L'ARS Occitanie** appuyée par **FREDON Occitanie** a réuni le 1er février dernier les acteurs du territoire pour organiser une lutte collective.

En application de l'article D. 1338-1 du CSP du code de la santé publique (CSP) qui classe les chenilles processionnaires du pin et du chêne à la liste des espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine, il convient désormais d'**élaborer un schéma directeur de surveillance et de lutte contre les chenilles processionnaires à différentes échelles du territoire**, comprenant un **plan de lutte départemental et un arrêté préfectoral**.

Pour cela, l'ARS Occitanie a initié une **dynamique régionale** en ce début d'année 2024 en s'appuyant notamment sur un **Vade-mecum** rédigé par l'**observatoire des chenilles processionnaires** (FREDON France) et de la **direction générale de la santé**.

Ce document est accessible ici : <https://chenille-risque.info/outils/>.

Afin de recueillir les avis et propositions des différents acteurs impliqués dans cette lutte à l'échelle régionale, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie, assistée par FREDON Occitanie a convié de nombreux acteurs lors d'une réunion de partage de connaissances et de co-construction d'un futur arrêté préfectoral type le jeudi 1er février dernier.

Plus d'informations sur ce temps collectif ici : [\[Info\] Chenilles processionnaires- L'ARS Occitanie réunit les acteurs impliqués en région Occitanie – Surveillance sanitaire \(fredonoccitanie.com\)](#)



## AGENDA – RESEAU D'OBSERVATEURS

### **Journée technique Surveillance Biologique du Territoire en JEVI –** Co-organisation DRAAF Occitanie, FREDON Occitanie, Ville de Cugnaux - Jeudi 3 octobre 2024 -

**La DRAAF Occitanie, FREDON Occitanie et la ville de Cugnaux** vous invitent à réserver la date du jeudi 3 octobre prochain pour participer à la **journée technique « Surveillance Biologique du Territoire en JEVI »** qui aura lieu à **Cugnaux**.

Cette journée technique est réservée aux gestionnaires JEVI d'Occitanie (collectivités, campings, établissement de tourisme, gestionnaires d'infrastructures linéaires) qui souhaitent développer leur connaissances et compétences sur le sujet de la surveillance biologique du territoire dans les Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures.

#### **Programme (prévisionnel) :**

##### **Matin : en salle**

- **La Surveillance Biologique du Territoire** : enjeux et mise en œuvre
- **Les principales espèces** présentes et non présentes à surveiller en Occitanie
- **Le Bulletin de Santé du Végétal** : outil de veille informative sur la santé des végétaux en JEVI
- **Atelier** : Identifier les besoins, les freins et les leviers concernant la mise en œuvre de la Surveillance Biologique du Territoire dans les services des espaces verts.

##### **Après-midi : sur le terrain**

- **Initiation de terrain** à la détection de symptômes et à la reconnaissance d'espèces à enjeux pour la Surveillance Biologique du Territoire dans les espaces verts.

#### **Modalité d'inscription**

Le programme finalisé ainsi que le lien d'inscription seront diffusés d'ici fin juin sur [le site du réseau JEVI](#).

Dès à présent, pour toute inscription et demande d'information :

[f.martel\[at\]fredon-occitanie.fr](mailto:f.martel@fredon-occitanie.fr)



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau d'espaces verts. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, les observations ne peuvent être transposées telles quelles à tous les espaces verts. FREDON Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les exploitants, jardiniers amateurs ou tout autres détenteurs de végétaux et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès de professionnels agréés.

**Rédaction et animation :** FREDON Occitanie

**Directeur de la publication :** DRAAF Occitanie Unité Ecophyto

**Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du BSV JEVI 8 du 05 juin 2024 »**

**Coordination et renseignements :** Florian Martel – [f.martel\[at\]fredon-occitanie.fr](mailto:f.martel@fredon-occitanie.fr)